

Insecticide, larvicide végétal biodégradable concentré

Insecticide répulsif avec une rémanence de 2 mois. Solution concentrée aqueuse et limpide d'huiles essentielles 100 % pures hydrosolubilisées.

Composition est exclusivement d'origine végétale. Il assainit l'air et les surfaces grâce à ces qualités antiparasitaires. La présence de "géraniol" dans la formulation détruit les larves. La destruction est immédiate. Recommandée contre la plupart des insectes et leurs larves en s'attaquant à la chitine qui sert d'exosquelette aux larves. La destruction est immédiate.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide
Couleur	Jaune clair
Odeur	Caractéristique
Densité	1 g/cm ³
pH	6 + / - 0,5

APPLICATIONS

Recommandée contre la plupart des insectes et leurs larves. Particulièrement utile pour lutter contre les infestations d'insectes nuisibles «domestiques» comme les fourmis, les punaises, les blattes, les cafards, les mites, les acariens, les puces et les poux. Il est également très efficace contre les mouches, les moustiques, les moucheron, les guêpes, les araignées rouges, les mouches blanches, les pseudococcides et les phalènes, les moustiques à l'origine de la dengue, du chikungunya et autres arboviroses, le charançon rouge à l'origine de la destruction des palmiers dans les élevages pour lutter contre les poux blancs, les poux rouges, le ténébrion, la pyrale du buis. S'utilise en intérieur comme en extérieur.

MODE D'EMPLOI

En intérieur :

- Fermer la pièce à traiter.
- Préparer une solution à 10% (100ml pour 1L d'eau)
- Pour les frelons : couper la solution 4 fois (250ml pour 1L d'eau) et pulvériser directement sur les insectes,
- Pour les larves et acariens : prévoir 5ml pour 1L d'eau et pulvériser directement sur la surface à traiter.
- Laisser agir 5 à 15min

En extérieur :

- Etang, rizières sans beaucoup de végétations : 1L/hectare pour 30 à 50L d'eau,
- Pollution modérée, présence de matières organiques, fosses : 1.5L/hectare pour 30 à 50L d'eau,
- Eaux polluées en forte teneur en matières organiques, végétations abondante : 2L/hectare pour 30 à 50L d'eau.

En élevage :

- Appliquer 20ml pour 10m² pour les gîtes larvaires.
- Préparer une solution à 10% (100ml pour 1L d'eau) Pulvériser directement sur les surfaces infestées.)

REGLEMENTATION

Contient : Pyrethre (N °CAS 8003-34-7) 0.08% ; PBO (N °CAS 51-03-6) 0.35% ; Geraniol (N °CAS 106-24-1) 0.05%.

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale. USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Consulter la FDS. Transport non soumis à réglementation.

NOTA : Les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage propre.